



Ordre du jour provisoire (annoté)

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Rapport du Directeur général**
- 4. Poste de Directeur général**
 - 4.1 Désignation des candidats
 - 4.2 Projet de contrat
 - 4.3 Options pour le déroulement du scrutin sur papier
- 5. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

Le Conseil sera saisi à l'ouverture de sa session du rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, qui doit se tenir du 18 au 20 janvier 2017.

6. Rapport des comités régionaux au Conseil exécutif

En 2012, dans la décision WHA65(9), l'Assemblée de la Santé a approuvé la proposition tendant à ce que les présidents des comités régionaux soumettent systématiquement au Conseil un rapport récapitulant les débats des comités. Le Conseil sera invité à examiner les recommandations des comités régionaux.

7. Préparation, surveillance et intervention

7.1 Situations d'urgence sanitaire

- Action de l'OMS dans les situations d'urgence graves et de grande ampleur

Ce point de l'ordre du jour portera sur les informations relatives à toutes les urgences de santé publique de portée internationale et les situations d'urgence de niveau 3 selon la classification de l'OMS et celle du Comité permanent interorganisations des Nations Unies, pour lesquelles l'Organisation a pris des mesures entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.

- Comité consultatif de surveillance indépendant

À la suite des recommandations formulées par le Groupe d'experts chargé de l'évaluation intérimaire de la riposte à Ebola, le Groupe consultatif du Directeur général sur la réforme de l'action de l'OMS lors de flambées et de situations d'urgence ayant des conséquences sanitaires et humanitaires, et le Groupe de haut niveau sur l'action mondiale face aux crises sanitaires du Secrétaire général des Nations Unies, le Directeur général a établi un Comité consultatif de surveillance indépendant pour suivre les résultats du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire et donner des orientations. Le Secrétariat transmettra le premier rapport présentant les activités et recommandations du Comité consultatif de surveillance indépendant.

- Recherche-développement pour les maladies à potentiel épidémique

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat fournira des informations sur les progrès accomplis pour améliorer la recherche-développement pour les maladies à potentiel épidémique. Le rapport décrira les activités entreprises par l'intermédiaire du schéma directeur de l'OMS en matière de recherche-développement afin de réduire le temps écoulé entre la déclaration d'une urgence de santé publique de portée internationale et la disponibilité de tests, de vaccins et de médicaments efficaces pouvant être utilisés pour sauver des vies et éviter une crise de grande ampleur.

- Coordination des personnels de santé dans les situations d'urgence ayant des conséquences sanitaires

L'histoire récente montre que le monde n'est pas pleinement préparé pour prévenir, détecter les urgences de santé publique de grande ampleur et y répondre. Dans le cadre d'un programme plus vaste de renforcement des capacités, la communauté internationale a considéré comme prioritaire l'amélioration des mécanismes de coordination en situation d'urgence. Le présent rapport, soumis à la demande d'un État Membre, décrira les travaux que l'OMS entreprend aux niveaux national, régional et international pour améliorer la coordination dans les situations d'urgence sanitaire. Il fournira aussi des informations sur les priorités et les incidences en termes de ressources pour le Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

7.2 Résistance aux antimicrobiens

Conformément à la demande des États Membres lors de la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé, ce rapport décrira le processus visant à élaborer des options pour instituer un cadre mondial de développement et de gestion sur la résistance aux antimicrobiens. Il inclura aussi des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, adopté par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA68.7 (2015), et sur la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens.

7.3 Poliomyélite

Le rapport fournira des informations récapitulatives sur les points suivants : l'impact des plans nationaux d'action d'urgence visant à interrompre la transmission des poliovirus endémiques ; les mesures visant à limiter la propagation internationale de la poliomyélite dans le cadre de l'urgence de santé publique de portée internationale ; le retrait progressif des vaccins antipoliomyélitiques oraux et les activités de confinement mondial ; et les opérations visant à assurer la planification de la transition de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, ainsi que leurs incidences financières.

7.4 Application du Règlement sanitaire international (2005)

- Projet de plan mondial de mise en œuvre

Conformément à la décision WHA69(14) (2016), le Secrétariat présentera le projet de plan mondial de mise en œuvre des recommandations du Comité d'examen, prenant en considération les observations des comités régionaux. Le projet de plan comprend des dispositions immédiates pour améliorer l'application du Règlement sanitaire international (2005) et indique la voie à suivre pour aborder les nouvelles propositions.

- Incidences pour la santé publique de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya

Le Protocole de Nagoya a été adopté en 2010 par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa dixième session (Nagoya (Japon), 18-29 octobre 2010). Le Protocole a pour objectif le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. L'inclusion des agents pathogènes humains relève désormais du champ d'application de la Convention, et le rapport du Secrétariat présentera des informations sur son examen des incidences du Protocole de Nagoya sur la santé publique.

7.5 Examen du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique

Les dispositions pertinentes du Cadre de préparation en cas de grippe pandémique requièrent un examen du Cadre en 2016 en vue de proposer des révisions, le cas échéant, à l'Assemblée de la Santé en 2017, par l'intermédiaire du Conseil exécutif. Le groupe d'examen se compose de huit experts et son rapport portera sur les réalisations depuis 2011, l'efficacité de la préparation mondiale, et les changements proposés pour faire progresser les objectifs du Cadre.

8. Systèmes de santé

8.1 Ressources humaines pour la santé et mise en œuvre des conclusions de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique

La Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, nommée par le Secrétaire général des Nations Unies, a remis son rapport en septembre 2016. Le rapport imprime une nouvelle dynamique à la mise en œuvre de divers processus engagés conformément aux résolutions de l'Assemblée de la Santé, notamment la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030, une attention particulière étant portée au Code de pratique mondial de l'OMS et à la transformation de la formation des personnels de santé. Le rapport du Secrétariat présentera un aperçu général des principaux points et activités.

8.2 Principes destinés à faire l'objet d'un consensus mondial sur le don et la gestion du sang, de ses constituants et des produits médicaux d'origine humaine

Conformément à la décision EB136(2) (2015), le Secrétariat présentera un rapport qui synthétise un ensemble de principes directeurs concernant le don et la gestion des produits médicaux d'origine humaine. Le cadre proposé inclut un ensemble de 10 principes, assortis chacun d'approches stratégiques et d'options politiques spécifiques, dans les domaines suivants : mécanismes de bonne gouvernance ; et outils communs pour assurer la qualité, la sécurité et la traçabilité, ainsi que l'accès équitable et la disponibilité.

8.3 Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins

À la suite de consultations et de communications appropriées en vue d'orienter les travaux à venir dans ce domaine d'activité, le rapport présentera les définitions techniques proposées comme il est demandé dans la résolution WHA69.25 (2016), y compris un recensement systématique des médicaments essentiels et vaccins pour lesquels il existe un risque de pénurie.

8.4 Évaluation et examen de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

En mai 2015, la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA68.18, et décidé, entre autres, de procéder à l'évaluation globale et à l'examen programmatique général de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle séparément, de manière échelonnée. Conformément à la résolution WHA68.18, et avant son examen par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé, le Secrétariat soumettra le rapport¹ sur l'évaluation globale au Conseil exécutif à sa cent quarantième session pour examen. Le Secrétariat présentera aussi des informations actualisées sur les progrès accomplis concernant l'examen programmatique général. Le Conseil exécutif sera invité à prendre note du rapport, à approuver le mandat de l'examen programmatique général et à examiner le rapport sur l'évaluation générale de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.

8.5 Suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement

Le rapport du Secrétariat, établi pour faire suite à la demande formulée par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA69.23 (2016), et conformément aux travaux du [Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'accès aux médicaments](#), présentera les éléments suivants : un mandat et un plan de travail chiffré pour l'Observatoire mondial de la recherche-développement en santé ; une proposition de fonds commun volontaire comportant des buts et un plan opérationnel pour appuyer la recherche-développement ; et le mandat d'un comité OMS d'experts de la recherche-développement en santé.

8.6 Dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussemment étiquetés/falsifiés/contrefaits

La cinquième réunion du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussemment étiquetés/falsifiés/contrefaits s'est tenue à Genève (Suisse), en novembre 2016, et une série d'activités pour la période 2016-2017 ont fait l'objet de discussions. Le Secrétariat a fourni des informations sur l'examen du dispositif, prévu pour le début de 2017. Le rapport au Conseil exécutif sera basé sur le document final issu de la réunion.

8.7 Promotion de la santé des migrants

À la demande des États Membres, le rapport du Secrétariat résumera le contexte mondial actuel et les défis sanitaires associés à la situation des migrants et des réfugiés. Il décrira aussi l'action du

¹ Le Secrétariat fournira au Conseil exécutif le résumé d'orientation de l'évaluation globale dans les six langues officielles et le rapport complet sera disponible sur le site Web du Bureau de l'évaluation en anglais, espagnol et français.

Secrétariat aux niveaux régional et mondial pour répondre à ces défis, et présentera les actions prioritaires pour l'avenir, dans l'optique de la résolution WHA61.17 (2008).

9. Maladies transmissibles

9.1 Plan d'action mondial pour les vaccins

Le Conseil exécutif examinera le résumé d'orientation du rapport du Groupe stratégique consultatif d'experts (SAGE) sur la vaccination, qui présente une évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Plan d'action mondial pour les vaccins. Le rapport actuel est particulièrement important puisqu'il est établi alors que la moitié de la période couverte par le Plan d'action (2010-2020) est écoulée. Il comportera par conséquent des recommandations clés pour les pays et les parties prenantes pour la période restante de la Décennie de la vaccination (2011-2020).

9.2 Action mondiale pour lutter contre les vecteurs

Les résurgences importantes de maladies à transmission vectorielle qui ont eu lieu récemment, sur fond d'une charge mondiale du paludisme persistante, mettent en lumière les défis à relever dans la mise en oeuvre de la lutte antivectorielle. Il est indispensable de renforcer les capacités afin d'améliorer l'impact et d'atténuer les difficultés potentielles, y compris celles posées par la résistance aux insecticides, les changements climatiques, l'urbanisation rapide et l'augmentation des voyages et des échanges internationaux. Le projet d'action mondiale pour lutter contre les vecteurs fournira des orientations techniques et stratégiques complètes pour établir des systèmes durables de lutte antivectorielle.

10. Maladies non transmissibles

10.1 Préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, qui doit avoir lieu en 2018

Pour donner suite à la résolution WHA69.6 (2016), le Secrétariat fera rapport au Conseil sur l'état d'avancement de ses travaux concernant deux tâches importantes qui lui ont été confiées par l'Assemblée de la Santé et l'Assemblée générale des Nations Unies en préparation de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, à savoir : i) un projet de version actualisée de l'appendice 3 du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ; et ii) l'élaboration d'un projet d'approche qui puisse être utilisée pour enregistrer et publier les contributions du secteur privé, des organismes philanthropiques, de la société civile et des établissements universitaires à la réalisation des neuf cibles volontaires pour la lutte contre les maladies non transmissibles. Le Secrétariat présentera aussi un projet de plan de travail 2018-2019 pour le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, conformément au mandat dudit mécanisme. Le Conseil sera invité à approuver la version actualisée de l'appendice 3, à prendre note du plan de travail et à fournir des orientations sur la manière dont le Secrétariat peut conclure ses travaux sur l'élaboration d'une approche.

10.2 Projet de plan mondial d'action de santé publique contre la démence

Conformément à la décision EB139(1) (2016), le Secrétariat soumettra au Conseil pour examen un projet de plan d'action mondial de santé publique contre la démence. Le Conseil sera invité à approuver le plan d'action mondial.

10.3 Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique

Pour donner suite à la décision WHA69(15) (2016), le Secrétariat soumettra au Conseil un rapport qui comportera des informations sur la réponse requise du système de santé dans le contexte de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue qui s'est tenue en avril 2016, en particulier en vue de mettre en œuvre le document final intitulé : « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1). Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à donner de nouvelles orientations.

10.4 Rapport de la Commission pour mettre fin à l'obésité de l'enfant : plan de mise en œuvre

Pour donner suite à la décision WHA69(12) (2016), le Secrétariat soumettra au Conseil un projet de plan de mise en œuvre qui orientera les mesures prises en application des recommandations figurant dans le rapport de la Commission pour mettre fin à l'obésité de l'enfant. Le Conseil sera invité à approuver le plan de mise en œuvre.

10.5 Lutte contre le cancer dans le cadre d'une approche intégrée

À la demande d'un État Membre, le Secrétariat a établi un rapport présentant les données relatives à la charge de morbidité et les tendances concernant le cancer ; les stratégies nationales de lutte contre le cancer, entreprises dans le cadre des efforts multisectoriels nationaux visant à lutter contre les maladies non transmissibles, qui s'avèrent efficaces ; et les activités de l'OMS ainsi que les autres efforts au niveau international visant à relever le défi mondial que représente le cancer. Le Conseil sera invité à prendre note du rapport et à examiner le projet de résolution qu'il contient.

11. Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie

11.1 Progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Conformément à la résolution WHA69.11 (2016), le Secrétariat présentera au Conseil un rapport sur les progrès accomplis dans la transposition du vaste Programme de développement durable en approches stratégiques et pratiques pour la santé. Le rapport offrira aussi l'occasion de discuter des mesures spécifiques pouvant être prises par l'OMS pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable liés à la santé. Le rapport comportera en outre, comme l'a demandé l'Assemblée de la Santé, des informations sur la mise en œuvre de la résolution WHA69.1, laquelle contribue à la réalisation des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 liées à la santé.

11.2 Rôle du secteur de la santé dans l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà

Dans la résolution WHA69.4 (2016), l'Assemblée mondiale de la Santé priait le Directeur général, entre autres, d'établir, en consultation avec les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres acteurs concernés, une feuille de route pour le secteur de la santé aux niveaux national, régional et international. Le rapport présentera le projet de feuille de route pour examen par le Conseil exécutif.

11.3 Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) : santé de l'adolescent

Un rapport sera présenté conformément à la résolution WHA69.2 (2016), dans laquelle l'Assemblée de la Santé priait le Directeur général, entre autres, de faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis en matière de santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Le rapport, dont le thème sera plus précisément la santé de l'adolescent, mettra aussi l'accent sur les progrès accomplis dans les domaines du suivi et de la responsabilisation.

12. Questions programmatiques et budgétaires

12.1 Financement et exécution du budget programme 2016-2017 : mise à jour

Le Secrétariat présentera un rapport sur le financement et l'exécution du budget programme 2016-2017.

12.2 Projet de budget programme 2018-2019

À la suite de l'examen mené et des discussions tenues par les comités régionaux, une version révisée du projet de budget programme 2018-2019 a été établie pour examen par le Conseil.

13. Questions financières

13.1 Barème des contributions 2018-2019

Le Conseil est invité à examiner le barème des contributions pour 2018-2019, ainsi qu'un projet de résolution recommandant son adoption par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

13.2 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

14. Questions de gestion et de gouvernance

14.1 Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la réforme de l'OMS

Le Secrétariat présentera au Conseil un rapport contenant les informations sur l'état d'avancement du processus de réforme en cours, un examen des progrès accomplis concernant les trois grands axes de la réforme, et des informations sur les indicateurs qui ont été établis pour mesurer la réalisation des objectifs de la réforme. L'approche adoptée dans ce rapport reflètera une transition visant à replacer les réalisations dans le contexte du programme de réforme dans son ensemble.

14.2 Réforme de la gouvernance : suivi de la décision WHA69(8) (2016)

Le rapport présentera des informations actualisées sur la mise en œuvre de la décision WHA69(8), fondée sur les recommandations dont est convenue la réunion intergouvernementale à composition non limitée sur la réforme de la gouvernance, dans laquelle étaient formulées des demandes à l'intention du Bureau du Conseil exécutif, du Directeur général, des directeurs régionaux et des comités régionaux, en particulier en ce qui concerne les méthodes de travail des organes directeurs et l'amélioration de l'alignement de la gouvernance aux trois niveaux de l'Organisation.

14.3 Collaboration avec les acteurs non étatiques

Dans la résolution WHA69.10 (2016), l'Assemblée générale prie le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques à chacune de ses sessions de janvier, au titre d'un point permanent de l'ordre du jour, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Le paragraphe 68 a) i) du cadre général du Cadre fait référence à « l'examen du rapport annuel du Directeur général sur la collaboration avec les acteurs non étatiques ». En outre, les paragraphes 60,61 et 64 donnent au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, mandat pour examiner les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques et pour passer en revue la collaboration avec un tiers des entités en relations officielles afin de décider s'il est souhaitable de maintenir ces relations officielles.

14.4 Rapports des comités du Conseil exécutif

- Fondations et distinctions

Le Conseil examinera les rapports des groupes de sélection des prix ci-après qui doivent être décernés en 2017 :

Le Prix Dr Lee Jong-wook pour la santé publique, le Prix Sasakawa pour la santé et le Prix de la Fondation des Émirats arabes unis pour la santé. Le Conseil sera invité à approuver le rapport du Comité de la Fondation Dr A. T. Shousha.

14.5 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : renouvellement de sa composition [s'il y a lieu]

14.6 Ordre du jour provisoire de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé et date et lieu de la cent quarante et unième session du Conseil exécutif

15. Questions relatives au personnel

15.1 Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

Le document contiendra la proposition du Comité régional au Conseil en vue de la nomination du Directeur régional.

15.2 Déclaration du représentant des Associations du personnel de l'OMS

15.3 Ressources humaines : mise à jour

Le rapport fera le point sur la mise en oeuvre de la stratégie des ressources humaines à l'échelle de l'Organisation. Il inclura une annexe sur l'évolution des effectifs au sein du programme de lutte contre la poliomyélite et les questions apparentées pour les années à venir.

- Critères et principes concernant les détachements de personnel d'organisations non gouvernementales, de fondations philanthropiques et d'établissements universitaires

Pour donner suite à la résolution WHA69.10 (2016), un rapport énonçant les critères et principes qu'il est proposé d'utiliser pour évaluer la pertinence du détachement de personnel des acteurs non étatiques, sera présenté au Conseil.

15.4 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Les amendements apportés par le Directeur général au Règlement du personnel pour mettre en oeuvre la résolution 70/244 (2015) de l'Assemblée générale des Nations Unies, sont soumis pour confirmation au Conseil en application de l'article 12.2 du Statut du personnel. Les amendements proposés au Statut du personnel sont présentés au Conseil pour examen, en vue de leur soumission à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé.

15.5 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Un rapport contenant des précisions sur les recommandations de la Commission de la fonction publique internationale à l'Assemblée générale des Nations Unies sera présenté au Conseil pour examen.

16. Questions soumises pour information

16.1 Rapports des organes consultatifs

- Comités d'experts et groupes d'étude

En application de l'article 4.23 du Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts, le Directeur général soumet au Conseil pour examen un rapport sur les réunions des comités d'experts et groupes d'étude, comprenant un résumé des recommandations figurant dans les rapports des comités d'experts, et des observations quant à leur intérêt pour les politiques de santé publique et leurs répercussions pour les programmes de l'Organisation.

Dans un deuxième rapport, le Secrétariat donnera des précisions sur ces réunions et sur la composition des comités d'experts qui se sont réunis en 2016.

17. Clôture de la session

Note:

1. *Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du Bureau se sont réunis avec le Directeur général par téléconférence le mercredi 28 septembre pour examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarantième session du Conseil exécutif qui avait été communiqué aux États Membres le 20 juin 2016.*

2. *Concernant un nouveau point et un ajustement proposé par le Secrétariat à l'ordre du jour, les membres du Bureau ont convenu ce qui suit :*

- *de renvoyer l'examen du point sur l'éradication du paludisme à la cent quarante et unième session du Conseil exécutif en mai 2017 ;*
- *d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour provisoire de la cent quarantième session du Conseil exécutif, sous la section Promouvoir la santé à toutes les étapes de la vie, un point intitulé « Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) : santé de l'adolescent » qui aurait dû être inscrit au projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarantième session du Conseil exécutif, que les États Membres ont reçu en juin 2016.*

3. Concernant les points existants de l'ordre du jour, les membres du Bureau ont convenu ce qui suit :

- de modifier le titre du point existant sur les ressources humaines pour la santé comme suit : *Ressources humaines pour la santé et mise en œuvre des conclusions de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique* ;
- de présenter, en tant que points distincts de l'ordre du jour provisoire de la cent quarantième session du Conseil exécutif les examens – actuellement présentés sous un seul point – i) du suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement ; et ii) du dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussemment étiquetés/falsifiés/contrefaits. De cette façon, ces sujets ne seront plus liés à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.

4. Concernant les nouveaux points proposés par les États Membres, les membres du Bureau ont convenu :

- d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour provisoire de la cent quarantième session du Conseil un point intitulé : *« Coordination des situations d'urgence humanitaire de portée internationale »*. Les membres du Bureau ont donné leur accord sous réserve que le rapport du Secrétariat prenne dûment en compte le financement et la dotation en personnel – à la fois actuels et futurs – à chaque niveau de l'Organisation ;
- de regrouper avec le point existant sur le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens, un point proposé sur la *« Septicémie »*. Les deux sujets pourraient ainsi être examinés conjointement ;
- de regrouper et d'accepter comme un nouveau point unique les points suivants : *« Promotion de la santé des populations, des communautés et des individus fragiles et vulnérables, tels que les migrants »* et *« Migration et santé »* ;
- d'accepter d'ajouter à l'ordre du jour provisoire de la cent quarantième session du Conseil un point sur le cancer, sous réserve qu'il soit intitulé : *« Lutte contre le cancer dans le cadre d'une approche intégrée »* ;
- de renvoyer à la session du Conseil exécutif qui se tiendra en mai 2017 l'examen du nouveau point proposé intitulé : *« Redynamiser l'exercice physique pour la santé »* ;
- de renvoyer à la session du Conseil exécutif qui se tiendra en janvier 2018 l'examen des nouveaux points proposés intitulés : i) *« Amélioration de l'accès aux aides techniques »* ; ii) *« Santé mobile »* ; et iii) *« Charge de mortalité et morbidité due aux morsures de serpents »*.

5. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les membres du Bureau ont aussi recommandé que les points suivants proposés par les États Membres ne soient pas inscrits à l'ordre du jour provisoire de la cent quarantième session du Conseil :

- i) un point intitulé : *« Reconnaissance internationale des crédits dans l'amélioration de la formation permanente des professionnels de la santé »* ;

- ii) un point intitulé : « Les enfants sauvent des vies ». Les membres du Bureau ont convenu avec le Secrétariat que les prochaines étapes pour susciter un soutien en faveur de cette initiative devaient passer par d'autres moyens ;
- iii) un point intitulé : « Accès aux médicaments : rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur l'accès aux médicaments »
- iv) un point intitulé : « Renforcement des systèmes de réglementation des produits médicaux : accélération et suivi de la mise en œuvre ». Les membres du Bureau sont d'avis qu'à ce stade, une discussion distincte ne se justifie pas étant donné que le premier rapport de situation sur la mise en œuvre de la résolution WHA67.20, qui porte sur le même sujet, sera examiné par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 ;
- v) un point intitulé : « Accélérer l'action en faveur de l'éradication mondiale de la rougeole et de la rubéole ». Selon les membres du Bureau, la question, qui doit porter sur l'élimination plutôt que sur l'éradication, pourrait faire l'objet d'un examen sous le point existant consacré au Plan d'action mondial pour les vaccins ;
- vi) un point intitulé : « Cardiopathies rhumatismales ». Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un sujet de préoccupation majeure dans toutes les Régions, la question de savoir si une approche régionale, plutôt que mondiale, ne serait pas plus adaptée, a été posée ;
- vii) un point intitulé : « Élaboration d'un plan d'action mondial pour la gestion et le traitement des déchets des activités de soins ». Les membres du Bureau ont convenu qu'il était préférable d'attendre le rapport à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé qui a été demandé au titre de la résolution WHA69.4.

= = =